

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner les objets suivants :**

Postulat Vassilis Venizelos – Appliquer une bonne règle à des sites d'exception

1. PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie le 26 mai 2014 à la salle de conférence du SCRIS, rue de la Paix 6, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames Ginette Duvoisin, Céline Ehrwein Nihan, et Messieurs Jean-François Cachin, Régis Courdesse, Denis-Olivier Maillefer, Claude Matter, Denis Rubattel, Jean-François Thuillard, Vassilis Venizelos, Jean-Robert Yersin, ainsi que Gloria Capt, confirmée à la présidence de cette commission.

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) était accompagné de M. Philippe Pont, chef du Service Immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). Nous les remercions pour les explications qu'ils nous ont fournies, ainsi que Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires, pour la prise des notes de séance.

2. PRÉSENTATION DU POSTULAT

Le postulant a exposé l'objet de son postulat qui a pour but de renseigner le Grand Conseil sur les éventuels projets de développement qui ont été imaginés sur les sites proposés pour accueillir le nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Il rappelle qu'après le vote négatif du projet de Bellerive en 2009, le Conseil d'Etat a invité l'ensemble des communes vaudoises à proposer de nouveaux sites susceptibles d'accueillir le Musée Cantonal des Beaux-Arts. En plus de cinq sites proposés dans la capitale vaudoise, six communes soit Ecublens, Palézieux, St-Légier-La Chiésaz, Morges, Ollon et Yverdon-les-Bains, proposaient un emplacement. C'est le site des Halles CFF qui a été retenu par le Conseil d'Etat. Cet appel à candidatures a toutefois permis de faire ressortir le potentiel remarquable de certains secteurs du canton. Le postulant souhaite que la réflexion continue sur le potentiel de développement des sites proposés par ces six communes. C'est la raison pour laquelle son postulat demande au Conseil d'Etat de fournir au Grand Conseil un rapport présentant le potentiel de développement des secteurs non retenus pour l'implantation du MCBA, et le cas échéant les projets de développement d'ores et déjà envisagés par les Communes ou le Canton. En outre, il souhaite que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de soutenir et d'accompagner le développement des projets répondant à un intérêt public majeur et qui sont conformes aux dispositions cantonales en matière d'aménagement du territoire.

3. POSITION DU DÉPARTEMENT

M. le Conseiller d'Etat expose être tout à fait disposé à établir un rapport sur ce qu'il est advenu ou ce qu'il adviendra des sites présentés pour l'implantation du MCBA. Cet exercice permettra aux communes candidates d'alors, qui seront interpellées, d'exposer leur motivation et leur parcours dans le cadre du concours, ainsi que les retombées positives ou négatives de leur participation. Ainsi, s'agissant du projet d'extension du palais de Rumine, qui n'a pas été retenu, le Conseil d'Etat travaille

aujourd'hui de concert avec la Ville de Lausanne pour trouver une nouvelle utilité au bâtiment, ainsi qu'à la place adjacente. S'agissant de l'ancien bâtiment du Crédit Foncier Vaudois, M. le Conseiller d'Etat expose que les investisseurs, qui envisageaient une extension du bâtiment à l'arrière avec la construction d'une tour, se sont retirés lorsque leur projet n'a pas été retenu.

M. le Conseiller d'Etat pense qu'il sera intéressant de savoir si les autorités de la Commune de Morges envisagent un projet sur le site qu'elles proposaient. Il en va de même s'agissant du Château d'Hauteville, à St-Légier. M. le Conseiller d'Etat expose qu'à Yverdon-les-Bains, un projet est en gestation sur le site qui était proposé pour l'implantation du MCBA.

Enfin, M. le Conseiller d'Etat attire l'attention des commissaires sur la difficulté que pourrait rencontrer le Conseil d'Etat à préparer un rapport, car certains projets étaient soutenus par des investisseurs privés.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les commissaires s'accordent à penser qu'un rapport du Conseil d'Etat recensant le devenir des sites proposés pour l'implantation du MCBA serait intéressant et permettrait de mettre en valeur les sites qui ont été proposés. Toutefois, s'agissant du soutien de l'accompagnement du développement d'éventuels projets, un commissaire attire l'attention sur le fait que ce sont majoritairement les Communes qui ont porté ces projets d'implantation du MCBA sur leur site respectif et s'interroge sur la pertinence d'une immission de l'Etat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, le 25 novembre 2014

La rapportrice :
(Signée) Gloria Capt